

29 - Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2015

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville a délégué par contrat d'affermage à la Société SEVE la gestion du service public de production, de transport et de distribution de chaleur. Les investissements nécessaires à la réalisation des mises en conformité des installations sont à la charge de la ville. Deux lignes budgétaires sont prévues dans le budget annexe du chauffage urbain.

Le programme des travaux de mise en conformité pour l'année 2015 a été établi sur la base d'une enveloppe financière comme suit :

<p style="text-align: center;">ligne 23.2315.00C5057.30900 Pour les travaux amortissables sur 30 ans Montant : 0 €</p>
<p style="text-align: center;">ligne 23.2315.00C6794.30900 Pour les travaux amortissables sur 15 ans Montant : 252 000 €</p>
<p style="text-align: center;">Installation de compteurs communicants dans les sous stations Installation autocontrôle sur les communs de la chaufferie historique</p>

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le présent programme technique de travaux prévisionnels.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.